Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260706-2026060713-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Pleine-Fougères**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06/07/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 17 | 18 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 18<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

**Présents** : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CORDON Magali à M. BRUNE Didier, HIVERT Sylvie à Mme PIGEON Patricia

Absent: ROUSSEL Axel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LEMONNIER Sandrine

## 2026-06/07-13 – Lotissement du Clos Michel : vente de fractions de parcelles au lot n°10- annule et remplace

Considérant le courrier des consorts Chauvin du 9, rue Monseigneur Ménard -Lotissement du Clos Michel (parcelle AD 373) d'acquérir une fraction des parcelles AD 381 et AD 400 jouxtant leur parcelle afin de pouvoir entretenir les abords de leur propriété.

Considérant l'avis des domaines du 11 mai 2026;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de vendre les parcelles pour une montant au m² de 0,58 € HT soit 0,70€ TTC ;

Considérant qu'un bornage a été établi et pris en charge par les futurs propriétaires portant la future parcelle à 48 m² ;

Axel Roussel sort pour le vote;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de vendre aux consorts Chauvin du 9, rue Monseigneur Ménard, une fraction de la parcelle cadastrée AD 381 d'une surface de 48 m² au prix de 0,58€ HT soit 0,70 € TTC du m²;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;

- de préciser que les frais de notaires sont à la charge de l'acheteur ;

- de demander à l'étude de Maître Hervé RAMOND d'établir l'acte notarié.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/07/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
Mme LEMONNIER Sandrine

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le